



Paris, le 19 mars 2012

**Pour un accès durable à la ressource en eau:**

**Le juste prix auquel l'État territorial  
refuse désormais de contribuer!**

Comme n'ont pas manqué de l'illustrer les débats du Forum mondial de l'Eau organisé cette année à Marseille, **l'accès à la ressource en eau**, tant en qualité qu'en quantité, **renvoie à de vastes enjeux géopolitiques et de société que la France ne saurait ignorer pour son propre territoire et sa propre population.**

Or, plutôt que de conforter son expertise technique en la matière, **l'État n'a de cesse de vider ses services départementaux en compétences et effectifs.**

Cela pour le plus grand bénéfice de la sacro-Sainte Trinité (majors du BTP / banques / cabinets de "Consulting")...

Éléments de décryptage :

<p><b>L'accès à la ressource en eau : un enjeu dépassé pour la France ?</b></p>	<p><b>Assurément non !</b></p> <p>Vieillessement des installations édifiées après-guerre ;</p> <p>Multiplication des situations de crise liées à la sécheresse, à des pollutions diffuses ou accidentelles ;</p> <p>Renforcement des conflits d'usages entre consommations agricoles, industrielles et domestiques ;</p> <p>Augmentation continue du prix de l'eau rendant chaque jour plus difficile l'accès à cette ressource vitale pour les populations les plus fragiles ;</p> <p>Exposition renforcée des populations aux risques de ruissellement urbain et d'inondation en lien avec les effets du réchauffement climatique :</p> <p><b>Jamais les questions relatives à l'eau n'ont autant mérité de figurer parmi les enjeux cruciaux à prendre en compte pour l'avenir de notre société !</b></p>
---	--

**Face à cet enjeu majeur :  
quels moyens l'État mobilise-t-il?**

### **Bientôt plus aucun...**

Après avoir brutalement arrêté au MEDDTL et au MAAPRAT les missions d'ingénierie technique en appui des collectivités, au péril de la pérennité de bon nombre de projets pourtant bénéfiques pour la qualité de l'eau, le ministère de l'Agriculture entame sans le dire le retrait de ses dernières compétences mises à disposition des directions départementales des territoires.

Ainsi, d'une enveloppe actuelle de 2 postes en moyenne par département (déjà mise à mal par la RGPP) dédiés à la gestion de services publics d'eau et d'assainissement, la cible « zéro effectifs » est clairement visée, les postes vacants correspondants n'étant publiés qu'à la condition d'une redéfinition en profondeur « agricole-compatible ».

Les objectifs ambitieux du récent décret « Grenelle » sur la qualité des réseaux d'eau ne pourront donc être soutenus par les services de l'État, appliquant à ses effectifs un principe de ... fuite généralisée.

**Collectivités et citoyens  
se sentiront donc bientôt très seuls...**

**Le maintien d'une expertise de l'État constitue-t-il une charge pour les finances publiques ?**

### **NON !**

Les missions consacrées, au sein des DDT(M), à l'alimentation de l'observatoire de l'eau, à l'appui à la gestion de services publics d'eau et d'assainissement, à la structuration de maîtrise d'ouvrage et de projets concourent à la mutualisation d'une expertise technique indépendante au bénéfice de l'ensemble de la sphère publique (préfectures, DREAL, DRAAF, ARS, ONEMA et collectivités).

Une expertise dont ne saurait, à coût identique, se doter individuellement chacun des acteurs (et en tout cas pas à ce coût plus qu'optimisé).

Comme cela est régulièrement souligné dans divers rapports parlementaires ou expressions du monde économique, l'ingénierie publique de l'État -très loin de constituer un élément concurrent au développement de l'économie privée- concourt au maintien de la qualité et de la quantité de commandes publiques, au bénéfice des bureaux d'études et entreprises du domaine.

Enfin, le coût des effectifs permettant de faire émerger et accompagner des projets de résorption de « points noirs » de qualité d'eau est bien moindre que le montant des condamnations et pénalités dues par l'État pour non respect des directives européennes.

<p><b>Les collectivités territoriales ont-elles encore besoin d'un appui de l'État ?</b></p>	<p><b>Sans conteste !</b></p> <p>Les enjeux se renforcent, les procédures se complexifient, la responsabilité des collectivités et des élus sont plus fortes jour après jour dans un contexte de transparence accrue vis à vis des citoyens « consommateurs d'eau ».</p> <p>Les collectivités territoriales ont ainsi besoin d'être appuyées par l'État local dans leurs démarches, pour initier des projets répondant aux enjeux actuels et à venir, pour disposer d'un partenaire indépendant apte à les aider à établir une relation équilibrée avec les grands opérateurs de l'eau.</p>
--	---

<p><b>Les collectivités territoriales sont elles consultées sur cette nouvelle réforme ?</b></p>	<p><b>Non, bien entendu...</b></p> <p>Que ce soit au niveau des associations nationales ou locales des associations d'élus.</p> <p>Comme elles en ont désormais pris l'habitude, contraintes et forcées, les collectivités devront faire leur deuil, résilier les contrats les liant avec l'État, perdre tout appui local indépendant...</p> <p style="text-align: center;"><b>... et une nouvelle fois se dire « c'était bien mieux avant ! »</b></p>
--	--

<p><b>L'État a-t-il encore besoin d'une expertise pour ses besoins propres?</b></p>	<p><b>Plus que jamais!</b></p> <p>Sans un bras armé disposant d'une expertise technique et financière en relais de ses politiques , l'État au niveau local devra adopter une posture exclusive d'injonction auprès des collectivités, sans être en mesure de comprendre et dialoguer sur le fond des problématiques.</p> <p>Il ne pourra ensuite que constater le blocage de ses politiques publiques, entraînant sanctions financières et dégradation des ressources.</p> <p>Que dire ensuite d'un État ayant à gérer ou coordonner une situation de crise liée à la sécheresse, à une pollution accidentelle, au retour en fonctionnement des services publics suite à une crue, etc... s'il ne dispose pas d'une compétence technique et d'une connaissance fine des services d'eau et d'assainissement?</p> <p style="text-align: center;"><b>Plus d'un Préfet placé dans cette situation pourrait très bientôt se sentir lui aussi bien seul et démuné...</b></p>
---	--

<p><b>La France aura-t-elle dans 3 ans quelque-chose à présenter lors du prochain forum mondial de l'eau ?</b></p>	<p><b>Pas sûr si les choses continuent ainsi !</b></p> <p>En effet, même si cela n'apparaît pas aux yeux du grand public, les éléments présentés par la France sur la situation de ses services publics d'eau et d'assainissement sont très directement issus de l'observatoire national de l'eau alimenté par ... les dernières compétences subsistant au sein des DDT(M) en animation des collectivités!</p> <p>Pour le prochain forum, faudra-t-il alors s'en remettre aux informations délivrées par le seul secteur privé, avec tous les risques liés à l'absence de neutralité, aux enjeux économiques des sociétés et grands groupes intervenant dans le domaine?</p>
--	--

<p><b>Pourquoi il y a désormais urgence ?</b></p>	<p>Le croisement de l'ensemble des enjeux indéniables développés ci-avant, avec l'atteinte d'un niveau désormais très critique en matière de moyens dédiés au sein des services départementaux de l'État, amène à adresser un message d'alerte.</p> <p style="text-align: center;"><b>Cette expertise publique menacée de disparition est précieuse et ne pourra plus désormais être reconstituée en l'état.</b></p>
---	--

**Si rien n'est fait, ces éléments signent la disparition programmée d'un « bien commun » de la nation, avec pour victimes l'État, les collectivités, les acteurs économiques et bien entendu les citoyens « consommateurs d'eau » et les milieux naturels.**

### **ALORS QUE FAIRE ?**

- Arrêter l'hémorragie de la RGPP et de ses effets dévastateurs,
- Clarifier les domaines d'intervention entre les ministères de l'Écologie et de l'Agriculture en termes de missions et d'effectifs consacrés au domaine de l'eau,
- Stopper l'érosion sans fin des missions et des effectifs des directions départementales inter-ministérielles, et conduire une étude d'impact préalable à toute évolution comme le demande l'instruction du Premier ministre du 18 novembre 2011,
- Maintenir les missions de portage opérationnel des politiques publiques de l'État auprès des collectivités territoriales, dans un jeu « gagnant/gagnant »,
- Décréter les états généraux de l'ingénierie pour qu'enfin l'État définisse une vraie politique technique comme outil préférentiel de portage des politiques publiques de ses deux ministères techniques, ainsi qu'une gestion revalorisée des compétences techniques.